/VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-471 DU 29 SEPTEMBRE 1997

portant approbation du Bilan et des Comptes annexes du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) pour l'exercice 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-617 du 31 Décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

VU le Décret N° 97-166 du 07 Avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;

VU le Décret N° 89-299 du 28 Juillet 1989 portant approbation des statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;

SUR rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 Août 1997 ;

.../...

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés le Bilan et les Comptes annexes du Conseil National des Chargeurs du Bénin pour l'exercice 1996 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 29 SEPTEMBRE 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi,

Albert TEVOEDJRE

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Kamarou FASSASSI

Ampliations : PR 6 PM 4CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MTPT 4 MPREPE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 CNCB 10 DB-DCOF-DSDV-DGTCP DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JORB 1.-